



Foams that fit

Version RI-007 ISO CLIMAFLEX® - FR

Informations réglementaires concernant les articles CLIMAFLEX® produits par NMC

Remarque

Cette version annule et remplace la version *"RI-006 ISO CLIMAFLEX® - FR"*

La version anglaise de notre déclaration de gestion responsable des produits, repris sous la référence *"RI-007 ISO CLIMAFLEX® - EN"*, est le seul document de référence juridiquement valable. Les traductions dans d'autres langues n'ont pas de base juridique.

The English version of our Product Stewardship declaration, referenced as 'RI-007 ISO CLIMAFLEX® – EN', is the only legally binding reference document. Translations into other languages have no legal basis.

REACH / SVHC / SCIP

Conformément à l'article 33, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006, les fournisseurs d'articles contenant des SVHC publiées dans la liste officielle des substances candidates de l'ECHA à des concentrations supérieures à 0,1 %pds doivent fournir à leurs clients des informations suffisantes pour permettre une utilisation sûre de l'article, y compris au moins le nom de la substance. Le tableau joint à l'Annexe I donne un aperçu des gammes de produits contenant l'une des substances de la liste candidate mentionnées ci-dessous à des concentrations supérieures à 0,1 %.

L'ADCA (Azodicarbonamide) a été ajouté comme candidat à la liste des substances extrêmement préoccupantes en raison de ses éventuelles propriétés de sensibilisation respiratoire.

L'ADCA est un agent chimique de moussage fréquemment utilisé, qui se décompose lors des procédés de moussage thermiquement induits, qui sont généralement utilisés pour la production de mousses à base de caoutchouc. Les niveaux résiduels d'ADCA dans ces mousses sont typiquement très bas, mais pas nuls. Nous faisons particulièrement attention, dans nos procédés de fabrication, à assurer des niveaux résiduels d'ADCA aussi bas que possible techniquement. Cependant, les références du produit listées en Annexe I, montrent, malgré nos efforts continus, des niveaux résiduels d'ADCA légèrement supérieurs au seuil de 0.1 m/m% (≤ 0.5 m/m%), pour lequel un enregistrement obligatoire est requis dans la base de données SCIP de l'ECHA. Dans l'Annexe I, vous trouverez, conformément au règlement REACH, les informations de notification SCIP correspondantes.

Nous continuerons nos efforts dans la réduction des niveaux résiduels d'ADCA et nous suivons la situation de près. Nous informerons nos clients, en temps voulu, si nous avons réussi dans nos démarches pour les références concernées.

Le DBDPE (1,1'-(éthane-1,2-diyle)bis[pentabromobenzène]) a été identifié par l'ECHA comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB) au titre de l'article 57^e le 5 novembre 2025. Certaines gammes de produits nécessitent l'utilisation d'ignifugeants pour leur usage prévu, raison pour laquelle le DBDPE est présent dans certains produits (voir Annexe I pour plus de détails concernant les gammes concernées).

NMC a rempli ses obligations de notification SCIP dans les délais requis. Le numéro d'enregistrement SCIP figure à l'annexe I. En parallèle, nous travaillons intensivement à l'adaptation de nos formulations afin d'éliminer le DBDPE de nos produits. Nous prévoyons que ces modifications seront mises en œuvre dans les prochains mois et vous en informerons dès leur finalisation.

Règlementations et directives européennes

Pour la fabrication des produits répertoriés à l'annexe I de la présente lettre, nous n'ajoutons pas intentionnellement de substances visées dans les réglementations / directives européennes suivantes :

- 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)
- 2023/1115/EU (règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR))
- 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages
 - o La somme des concentrations de plomb (Pb), cadmium (Cd), mercure (Hg) et chrome hexavalent (Cr (VI)) est inférieure à 100 ppm.

Substances et groupes de substances

Pour la fabrication des produits répertoriés à l'annexe I de la présente lettre, nous n'ajoutons pas intentionnellement les substances / groupes de substances suivants :

- o Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), notamment les acides perfluorooctanoïques (PFOA) et les acides perfluorooctanesulfoniques (PFOS)

L'économie circulaire est au cœur de la conception de chacune de nos solutions en mousse. La conception axée sur la recyclabilité et l'utilisation de matériaux recyclés soutiennent notre engagement à réduire l'empreinte carbone de nos solutions en mousse. La plupart d'entre elles présentent une certaine teneur en matières recyclées. Nous sélectionnons ces matériaux recyclés avec soin auprès de fournisseurs européens



Foams that fit

Version RI-007 ISO CLIMAFLEX® - FR

responsables. Les matériaux recyclés sont variables. À notre connaissance, ces matériaux recyclés de qualité supérieure sont conformes aux normes et législations énumérées ci-dessous.

Pour les directives, réglementations et substances autres que celles visées ci-dessus, NMC ne dispose pas de toutes les informations nécessaires. Les déclarations figurant ci-dessus se fondent sur notre compréhension actuelle des exigences réglementaires, nos processus de production et les informations communiquées par nos fournisseurs de matériaux. Bien que des substances dangereuses ne soient pas ajoutées intentionnellement, la présence d'impuretés ou de traces négligeables due à la contamination des matériaux ne peut être exclue.

Eynatten, Septembre 2026

Florent Pouzet
CEO

Clause de non-responsabilité :

Cette déclaration de gestion responsable des produits est valable une année à compter de la date de signature.

Les informations fournies se fondent sur notre compréhension actuelle des exigences réglementaires, nos processus de production et les informations communiquées par nos fournisseurs de matériaux. Elles ne constituent aucunement une garantie et n'engagent en aucune manière la responsabilité de NMC.

Le client est tenu de vérifier l'adéquation des produits énumérés ci-dessus eu égard à l'usage prévu.

Annexe I : Produits concernés

Product range	SCIP reference number	ADCA	DBDPE*
CLIMAFLEX® naturefoam	b1687c5e-295c-480f-a766-0bbe110e6d2b	No	Yes*
CLIMAFLEX® naturefoam easy	a0491b4a-21e8-42fc-baee-ea50431ffd60	No	Yes*
CLIMAFLEX® naturefoam stabil	0f043b00-de59-402e-8990-7ecfce099438	No	Yes*
CLIMAFLEX® naturefoam exzentro	6c770aa0-9490-46d2-b664-ad0fd06cb65c	No	Yes*
CLIMAFLEX® premium	19570404-ca5a-4dad-8350-64f17051371d	No	Yes*
CLIMAFLEX® premium stabil	4cfa054a-44ee-4f25-9e29-c8a9f55c413e	No	Yes*
CLIMAFLEX® basic	59e36018-42cd-47da-a8a6-da83376d9f8e	No	Yes*
CLIMAFLEX® roll 10 mm	2ad1c75e-af8a-4f18-9aed-e19e91e9e1e0	Yes	Yes*
CLIMAFLEX® roll 15 mm	0a6e20e4-cfd5-497f-9dff-2b7df6173b47	Yes	Yes*
CLIMAFLEX® roll 20 mm	d2925b56-cc3f-49c9-a478-cc0868c6d2c8	Yes	Yes*
CLIMAFLEX® PE Insulation Tape	333df437-9305-4b75-88c4-87ad455944d7	No	Yes*
CLIMAFLEX® basic stabil		No	No
CLIMAFLEX® UK		No	No
CLIMAFLEX® SPIRAL		No	No
CLIMAFLEX® hf		No	No
CLIMAFLEX® hf easy		No	No
CLIMAFLEX® hf stabil		No	No
CLIMAFLEX® hf exzentro		No	No

Annex II: Produits exclus

Les références de produits suivantes sont exclues des déclarations énumérées ci-dessus : Aucune